

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25358943***Déposé
26-09-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0472416625

Nom(en entier) : **ALTYA INVEST**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue du Progrès(FRY) 4b
: 7503 Tournai**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Il résulte d'un procès-verbal dressé par le Notaire Jean-Charles De Witte à Kortrijk, le 26 septembre 2025, déposé à l'enregistrement, que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme "ALTYA INVEST", dont le siège est établi à 7503 Tournai (Froyennes), Rue du Progrès 4B, inscrite au Registre des Personnes Morales du Hainaut (Division Tournai) sous le numéro (TVA BE) 0472.416.625, a décidé d'adopter les résolutions suivantes:

L'assemblée décide de réduire le capital par la réduction réelle du capital d'un montant de un million cinq cent douze mille nonante-cinq euros trente-deux cents (€ 1.512.095,32) afin de ramener le capital de vingt-deux millions trois cent septante-neuf mille neuf euros quatre-vingt-cinq cents (€ 22.379.009,85) à vingt millions huit cent soixante-six mille neuf cent quatorze euros cinquante-trois cents (€ 20.866.914,53), par remboursement en espèces d'un montant égal au montant de la réduction de capital de façon asymétrique, avec destruction immédiate de deux millions six cent quatre-vingt-sept mille deux cent quatorze (2.687.214) actions

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts et de le remplacer par le texte suivant :

« Article 5 : Capital de la société.

Le capital est fixé à VINGT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE NEUF CENT QUATORZE EUROS CINQUANTE-TROIS CENTS (€ 20.866.914,53).

Il est représenté par TRENT-SEPT MILLIONS QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT DIX-HUIT (37.082.518) actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/trente-sept million quatre-vingt-deux mille cinq cent dix-huitième (1/37.082.518ième) du capital social, libérées à concurrence de cent pour cent. »

- L'assemblée confère tous pouvoirs à l'organe d'administration afin d'exécuter les résolutions qui précèdent.

La société à responsabilité limitée "Grant Thornton Accountancy, Tax & Legal", dont le siège est situé à 2600 Antwerpen, Uitbreidingstraat 72/7, inscrite au Registre des Personnes Morales de Antwerpen (division Antwerpen), sous le numéro (TVA BE) 0439.926.375 ou toute autre personne désignée par elle, est désignée en qualité de mandataire ad hoc de la société, afin de signer tous documents et de faire toutes les déclarations nécessaires et toutes formalités d'inscription auprès de toutes administrations publiques et privées (Banque-Carrefour des Entreprises et Taxe sur la Valeur Ajoutée compris).

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de prendre tous engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu; signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME
Jean-Charles De Witte
Notaire à Courtrai

Déposé en même temps :
-expédition de l'acte ;
-statuts coordonnés

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").